



Intitulé du poste : Accompagnant éducatif petite enfance

Poste à pourvoir : Un poste d'accompagnant éducatif petite enfance (Direction de l'enfance – Micro-crèche La Coquinette), à temps complet, **à compter du 14 octobre 2019.**

Conditions : être titulaire du CAP accompagnant éducatif petite enfance

Date limite de candidature : le 27 septembre 2019

Cadres d'emploi ou grades acceptés : Le poste est ouvert aux adjoints d'animation ou équivalents.

Temps de travail : 100 %

Lieu d'exercice : Micro-crèche La Coquinette

Missions principales exercées sous l'autorité du responsable hiérarchique

- Accueillir les enfants et les familles en établissant une relation de confiance
- Prendre en charge l'enfant dans sa globalité au sein d'une équipe disciplinaire,
- Identifier les besoins de chaque enfant dans les différents moments de la journée et savoir y répondre de manière adaptée tout en respectant le rythme de chacun et le projet d'établissement
- Prendre en charge les enfants individuellement ou en groupe et mener les activités d'éveil, les sorties, les fêtes qui contribuent au développement de l'enfant
- Effectuer les soins au quotidien de chaque enfant
- Collaborer avec l'équipe dans le respect des compétences de chacun pour organiser son travail
- Etablir une relation de confiance avec les familles
- Mettre en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité afin de participer à l'entretien des locaux, des équipements et du matériel
- Participer à l'entretien de l'environnement immédiat de l'enfant, des matériels de soins et ludiques
- Assurer un rôle de continuité de direction et passer le relai avec la direction en cas d'absence de la responsable et de son adjointe
- Accueillir les stagiaires en lien avec la hiérarchie
- Remplacer ponctuellement sur les structures de la petite enfance

Autres missions éventuelles exercées sous l'autorité de responsable(s) fonctionnel(s) à préciser

Ponctuellement, comme tout employé de la commune, l'agent pourra être sollicité pour participer aux diverses réunions de service ainsi qu'à des actions transversales mises en œuvre au sein de la collectivité.

Il sera demandé à l'agent de se former régulièrement.

Participation aux réunions d'équipe.

Conditions d'exercice

Personnel encadré : néant

Contraintes de gestion du temps : s'adapter aux changements d'horaires liés aux besoins du service

Cycle de travail et horaires : 35 h par semaine

Astreintes : non

Efforts physiques (nature) : oui, port de charges, positions contraignantes, travail debout et piétinement, exposition aux bruits

Déplacements (fréquence) : non

Travail sur écran (durée) : non

Utilisation du véhicule personnel : non

Accueil de public : oui

Régisseur : non

NBI : non

Compétences nécessaires à la tenue du poste

Savoirs (connaissances théoriques)

- Notions d'ergonomie spécifique aux lieux d'accueil du jeune enfant
- Connaissance sur la psychologie infantile
- Connaissance sur le développement moteur, psychomoteur, sensoriel et affectif des jeunes enfants
- Connaissances des principes d'hygiène corporelle (toilette, change, habillement...)
- Règle de base en diététique et hygiène alimentaire du jeune enfant

Savoir-faire (être capable de)

- Sens des responsabilités
- Capacité de gestion et d'organisation
- Identifier et respecter les besoins des enfants
- Mettre en œuvre des conditions nécessaires au bien-être des enfants et à l'apprentissage de l'autonomie

Savoir être (comportements)

- Capacité d'écoute et d'analyse
- Sens du service public
- Savoir travailler en équipe
- Avoir le sens de l'accueil
- Sens de l'organisation (méthode et rigueur)

Rémunération : Le titulaire du poste touchera un régime indemnitaire ajoutée à son traitement de base. Un Complément indemnitaire annuel sera également perçu.

Autre : Le titulaire du poste pourra bénéficier des avantages et des aides du Cnas. Il pourra également bénéficier de l'action Sports santé à destination des agents de la commune.